

Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté 5 avenue Garibaldi 21000 DIJON

Dossier suivi par : Stéphane MATTHEY

Tél: 06 88 45 66 62

Courriel: stephane.matthey@unsa.org

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Madame la Directrice des Ressources Humaines Madame Céline Granier 17 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON

Dijon le 20 février 2018

Objet : ouverture des négociations sur la protection sociale complémentaire des agents

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Le dispositif de protection sociale des agents du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté n'est pas harmonisé mais la Présidente du Conseil régional a pris l'engagement de le faire en 2018.

Le dossier est complexe avec des systèmes différents (labellisation en Franche-Comté et conventionnement en Bourgogne) et les écarts de participation entre les deux anciennes régions :

Santé		Prévoyance	
Bourgogne	Franche-Comté	Franche-Comté	Bourgogne
15 € jusqu'à l'indice majoré 349	20 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 399	10 € par mois pour tous les agents	5 € jusqu'à l'indice 372 inclus
6 € de l'indice majoré 350 à 372	10 € pour ceux compris entre l'indice 400 et 499		

Le pouvoir d'achat et la santé des agents sont deux sujets prioritaires pour l'UNSA. Afin de ne pas perdre de temps, l'UNSA souhaite l'ouverture immédiate des négociations. Par ailleurs, dans le cadre de ces négociations, l'UNSA souhaite que soit étudié la possibilité d'une prise en charge du jour de carence.

Vous remerciant de la bienveillante attention que vous voudrez porter à cette demande,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour l'UNSA, le secrétaire général Stéphane MATTHEM